



Assemblée générale

Distr. générale
28 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 68 c) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme : situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967

Note du Secrétaire général

Rectificatif

Paragraphe 5

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

5. La mission¹ est donc claire : enquêter sur les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme qui auraient été commises par Israël en tant que Puissance occupante dans le cadre de son occupation prolongée des territoires palestiniens depuis 1967.

¹ En application de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme assume le rôle et les responsabilités de la Commission des droits de l'homme vis-à-vis des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

